

**Siège Social / Secrétariat** : 3, rue Fusch à 4000 Liège

**E-mail** : [feditowallonne@skynet.be](mailto:feditowallonne@skynet.be)

**Site internet** : [www.feditowallonne.be](http://www.feditowallonne.be)

**N° Entreprise** : 433197842

**N° Compte bancaire** : BE26 2400 0395 0429

# Rapport d'activités 2019

## TABLE DES MATIERES

I.	Listing des associations membres au 31.12.2019	page 3
II.	Composition du Conseil d'Administration au 31.12.2019	page 7
III.	Composition du bureau au 31.12.2019	page 7
IV.	Composition de l'Assemblée Générale au 31.12.2019	page 8
V.	Equipe FEDITO WALLONNE	page 9
VI.	Mode de fonctionnement interne de la FEDITO WALLONNE	page 10
VII.	Année 2019 (Contexte et Actions)	page 13
VIII.	Travail interne de la Fédération	page 27
IX.	Activités de représentation liées au Ministère de l'Action Sociale, de la Santé, de l'Egalité des Chances, de l'Emploi, de la Formation et des droits des femmes de la Région Wallonne	page 32
X.	Collaborations et partenariats	page 35
XI.	Activités permanentes du Staff de coordination	page 45
XII.	Perspectives	page 47

## I. LISTING DES ASSOCIATIONS MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2019

Notre Fédération regroupe à ce jour **50 membres effectifs** (services et réseaux).

### Le statut de membre effectif est réservé aux personnes morales qui :

- ont leur siège social en Région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon,
- ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération,
- sont admis par l'Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration,
- sont en ordre de cotisation,
- s'engagent à respecter les statuts, le règlement d'ordre intérieur ainsi que les textes fondateurs et les chartes de la FEDITO WALLONNE :
  - Charte éthique ;
  - Complémentarité et concurrence ;
  - Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le Secteur de l'Aide et des Soins en matière d'addictions et d'usages psychotropes et le Secteur Judiciaire et Sécuritaire.

<b>1. AIGS</b> Avenue Joachim, 49 4300 Waremme	<b>2. ALFA</b> Rue de la Madeleine, 17 4000 Liège
<b>3. ALTO</b> Rue Théophile Massart, 96 7000 Mons	<b>4. ASARBW asbl</b> Réseau Assuétudes Brabant Wallon Rue des Fusillés, 18-20 1340 Ottignies
<b>5. AVAT</b> Rue de Dinant, 22 4800 Verviers	<b>6. RESEAU LA CAHO</b> Rue Despars, 96 7 500 Tournai
<b>7. CAP FLY</b> Rue du Ruisseau, 17 4 000 Liège	<b>8. CAAT/Freedom</b> Rue de Biezet, 2 7600 Péruwelz

<p><b>9. RESEAU C.A.P.C</b> Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>	<p><b>10. CITADELLE</b> Rue de la Citadelle, 135 7500 Tournai</p>
<p><b>11. CLA</b> Rue de Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne</p>	<p><b>12. Clinique Notre Dame des Anges</b> Rue Emile Vandervelde, 67 4000 Liège</p>
<p><b>13. CLEAN</b> Rue Nicolas Kinet, 5/7 4020 Liège</p>	<p><b>14. COMPTOIR CHARLEROI</b> Avenue Général Michel, 5 6000 Charleroi</p>
<p><b>15. Comptoir L'Echange</b> Rue des Brasseurs, 112-114 5000 Namur</p>	<p><b>16. DESTINATION</b> Rue de la Station, 11 5500 Dinant</p>
<p><b>17. ESPERANCE</b> Rue du Fosteau, 42 6530 Thuin</p>	<p><b>18. ELLIPSE - ALISE</b> Rue du Houssu, 99 7141 Carnières</p>
<p><b>19. ESPAS</b> Rue de la Caserne, 40 6700 Arlon</p>	<p><b>20. FARES</b> Rue de la Concorde, 56 1050 Bruxelles</p>
<p><b>21. Hautes-Fagnes</b> Rue Malgrave, 1 4960 Malmedy</p>	<p><b>22. Nadja</b> Rue Souverain Pont, 56 4000 Liège</p>
<p><b>23. ODAS</b> Rue du Moulin, 15 6740 Etalle</p>	<p><b>24. PHARE</b> Grand Place, 1 7700 Mouscron</p>
<p><b>25. PHENIX</b> Chaussée de Dinant, 19-20 5000 Namur</p>	<p><b>26. RESEAU RASANAM</b> Rue St Hubert, 84 5100 Dave</p>
<p><b>27. RESEAU R.A.S.A.C</b> Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont</p>	<p><b>28. RESEAU R.A.F</b> Bld Louise, 18 6460 Chimay</p>
<p><b>29. RESEAU RAMBO</b> Rue de la Seuwe, 15 7000 Mons</p>	<p><b>30. RELIA</b> Quai des Ardennes, 24 4020 Liège</p>
<p><b>31. CNP Saint-Martin</b> Rue Saint-Hubert, 84 5100 Dave</p>	<p><b>32. RASSAEF</b> Rue de Dinant, 18 4800 Verviers</p>
<p><b>33. REPIT</b> Faubourg Saint Germain, 46 5660 Couvin</p>	<p><b>34. RESSORT</b> Clos des Marronniers, 213/5 1480 Tubize</p>

<p><b>35. SESAME</b> Rue de Bruxelles, 18 5000 Namur</p>	<p><b>36. Prévention-Santé Mentale CPAS de Charleroi</b> Rue Léon Bernus, 18 6000 Charleroi</p>
<p><b>37. S.A.P Aubange</b> Rue Haute, 22 6790 Aubange</p>	<p><b>38. SYMBIOSE</b> Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez Hairlemont</p>
<p><b>39. S.E.P.T</b> Rue de la Seuwe, 17 7000 Mons</p>	<p><b>40. SYNAPSE</b> Rue du Saudart, 2 7000 Mons</p>
<p><b>41. SOLAIX</b> Rue des Brasseurs, 8 A 6650 Bastogne</p>	<p><b>42. START MASS</b> Rue Montagne Ste Walburge, 22-26 4000 Liège</p>
<p><b>43. La Teignouse</b> Av. François Cornesse, 61 4920 Aywaille</p>	<p><b>44. THAIS</b> Rue Pierreuse, 31 4000 Liège</p>
<p><b>45. TRANSITION</b> Ch. De Gilly, 216 6060 Gilly</p>	<p><b>46. TREMPOLINE</b> Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>
<p><b>47. UNIVERS SANTE</b> Place Galilée, 6 1348 Louvain-La-Neuve</p>	<p><b>48. Réseau WAB</b> Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>
<p><b>49. ZEPHYR</b> Rue de Falisolle, 420 5060 Auvélais</p>	<p><b>50. Zone T (SAGEISS)</b> Rue de l'Hôpital, 18 5300 Andenne</p>

**Le statut de membre adhérent est réservé aux personnes morales :**

- dont la candidature a été acceptée par le CA et qui sont en attente d'être élues en tant que membres effectifs par une AG statutaire,
- qui sont en ordre de cotisation.

<p><b>51. GHDC (Grand Hôpital de Charleroi)</b> Avenue du Centenaire, 73 6061 Montignies-sur-Sambre</p>
---

**Le statut de membre invité est réservé aux associations :**

- dont le siège social n'est pas fixé en Wallonie, mais dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise,
- qui s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO WALLONNE. Les membres invités peuvent participer aux groupes de travail, recevoir les PV et les informations diverses qui circulent,
- les membres invités ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles,
- qui sont en ordre de cotisation (équivalente à celles des membres effectifs et adhérents).

**52. Equipe Mobile de soins internés de l'antenne du Brabant wallon**

Chaussée de Namur, 201  
1300 Wavre

L'adhésion à la FEDITO WALLONNE se fait sur base volontaire. La Fédération compte donc 52 membres en 2019.

## II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2019

1. Cindy Bangeert (CAPC)
2. Grégory Breynart (ASBL Destination)
3. Anne-Sophie Charneux (ASBL Solaix)
4. Ronald Clavie (CNP Saint-Martin)
5. Natacha Delmotte (ASBL Trempline)
6. Leonardo Di Bari (ASBL Phénix)
7. Adélaïde Gilles (ASBL REPIT)
8. Thierry Lottin (Clinique Notre Dame des Anges)
9. Michaël Mathieu (SAP Aubange)

### Réunions du Conseil d'Administration en 2019 : 11

**Dates** : 18/01 ; 22/02 ; 25/03 ; 06/05 ; 17/05 ; 14/06 ; 04/07 ; 06/09 ; 14/10 ; 15/11 ; 09/12.

**Remarque** : Durant l'année 2019, le CA a élu Ronald Clavie au poste de Président de l'ASBL.

## III. COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 2019

1. Ronald Clavie (CNP Saint-Martin)
2. Leonardo Di Bari (ASBL Phénix)

### Réunions du bureau en 2019 : 1

**Date** : 12/02

Le bureau est un organe consulté dans les situations d'urgence ou qui demandent une réaction/décision rapide. Cette année, les décisions nécessitant son avis ont été traitées principalement par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques.

#### IV. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée Générale est composée des représentants mandatés par les membres de la Fédération. Seuls les membres effectifs ont droit de vote. Les membres adhérents et invités disposent, conformément à nos statuts, uniquement d'une voix consultative et non délibérative.

#### **Réunion de l'Assemblée Générale en 2019 : 1**

**Date** : 14/06

\*\*\*\*

**Lieux des réunions** : Depuis le 1er janvier 2018, la Fédération compte sur la solidarité de ses partenaires et de ses membres pour trouver des lieux où peuvent se tenir ses réunions de CA ou de groupes de travail. Nous avons pu compter en 2019 sur le CRéSaM, l'hôpital psychiatrique Saint Martin et l'asbl Phénix qui nous mettent gratuitement des salles de réunions à disposition. Nous tenons à garder NAMUR comme point central étant donné que nos membres viennent de toute la Wallonie. Nous organisons notre Assemblée Générale annuelle à l'Auberge de Jeunesse de Namur.

**Les bureaux de l'équipe** sont situés à Liège (3 rue Fusch – 4000 Liège).

\*\*\*\*

## V. EQUIPE FEDITO WALLONNE (Coordination/Comptabilité)

**1 coordinatrice de projets** (0,75 ETP) : **Pascale Hensgens**, engagée depuis le 2 mai 2012. Cet emploi est subventionné en partie par la Wallonie dont un point APE.

**1 coordinatrice administrative et financière** (0,75 ETP) : **Jézabel Legat**, engagée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999. Cet emploi est financé en partie par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

**1 secrétaire/comptable** (0,25 ETP) : **Pascal Blavier**, engagé depuis le 2 janvier 2015. Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

### **Remarques :**

Depuis octobre 1998, la FEDITO WALLONNE bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleurs (0,75 ETP pour l'un et 0,25 ETP pour l'autre).

La Fédération a obtenu fin 2014 le renouvellement de ses 2 points A.P.E.

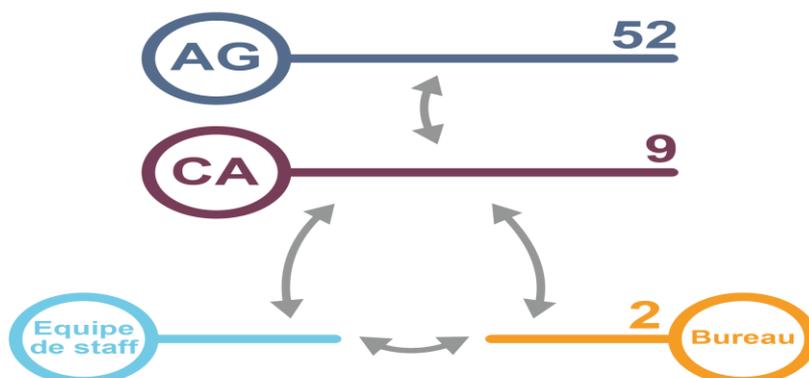
Le réseau ALTO, constitué en ASBL fin 2012, est toujours lié à la FEDITO WALLONNE via une convention approuvée par la DGO 5. Cette convention prévoit que la Fédération rétrocède la subvention accordée via l'agrément de la Fédération à l'asbl ALTO (5/11 de la subvention). Le rapport d'activités d'ALTO de l'année 2019 est joint en annexe.

Enfin, en tant que coordinatrice de deux projets, « Step By Step » à Lantin et du projet pilote « Macadam » (Développement d'un modèle de prise en charge des détenus toxicomanes à la prison de Lantin), la FEDITO WALLONNE est, au 31.12.2019, employeur de 6 personnes à raison de 4 ETP (0,5 ETP pour Step By Step et 3,5 ETP pour le projet pilote fédéral). La Fédération coordonne le projet Macadam suite à la demande du Cabinet.

## VI. MODE DE FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE



### Organigramme 2019



### Organes décisionnels 2019 :

**L'Assemblée Générale** : Seuls les membres effectifs ont le droit de vote en A.G. Une AG statutaire est organisée au minimum une fois par an.

**Le CA** : Composé de 9 administrateurs, il se réunit chaque mois. En concertation avec les coordinatrices de projet et administrative, un ordre du jour est préparé.

**Le bureau** : Composé actuellement de 2 administrateurs.

La Fédération a le souci d'assurer au sein et au travers de ses différentes instances décisionnelles, **une représentativité des divers secteurs qui la constituent** (promotion de la santé, prévention, réduction des risques, traitement, soin, insertion socio-professionnelle, liaison-réseau) **et des diverses formes des dispositifs** (ambulatoires ou résidentiels, sous statut SSM, CRF ex-

convention INAMI, PSSP, PCS, subsides spécifiques tels que les subventions facultatives, etc).

**Les groupes de travail** : La Fédération propose à ses membres 3 groupes de travail leur permettant d'aborder les questions qui les préoccupent, chaque membre ayant la possibilité d'inscrire l'un ou l'autre point à l'ordre du jour des réunions programmées :

**1°) le groupe Stratégies et Politique** (tous les membres y sont invités).

**2°) le groupe Réseaux Assuétudes** (ouvert à tous les membres mais traitant spécifiquement des questions liées aux Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes).

**3°) le groupe Pratiques et expériences professionnelles** (tous les membres y sont invités)

Ces groupes, même s'ils favorisent l'expression des positions, ne sont pas des lieux de prise de décision. Un administrateur est au moins présent à chaque groupe de travail pour relayer, avec le staff de coordination, les réflexions/propositions/revendications qui en émanent auprès du Conseil d'administration.

Il est possible que des sous-groupes de travail plus ponctuels soient organisés pour traiter des problématiques spécifiques en lien avec l'actualité ou avec des préoccupations partagées.

Chaque rencontre en groupe ou sous-groupes de travail fait l'objet d'un PV qui est transmis ou rendu accessible via le site internet de la FEDITO WALLONNE **à tous les membres**. Dans la même dynamique, le staff de coordination assure à l'ensemble des membres, un retour et un suivi d'informations émanant des lieux d'échanges et de concertation.

Tout membre peut aussi, à travers le staff de coordination, interpeller la Fédération et donc ses instances décisionnelles.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves et qui est régulièrement évalué, permet à la fédération de remplir ses missions dans un souci de transparence, de démocratie et dans le respect des valeurs qu'elle promeut et

qui constituent la ligne directrice de ses recommandations, de ses prises de positions et de ses revendications.

L'investissement des membres peut prendre différentes formes :

- Participation aux groupes de travail,
- Participation à des recherches (Cfr Matremi, KCE, etc),
- Echanges et/ou transmission d'informations sur une thématique,
- Participation à des rencontres thématiques,
- Représentation du secteur assuétudes dans les Réseaux 107 et Réseaux enfants/ados,
- Représentation de la Fédération dans des réunions de travail organisées par des partenaires, focus-groupes, etc.

**Cette implication est à souligner et à remercier.**

### Préambule

La FEDITO WALLONNE a été confirmée dans son agrément, fin 2018, pour une période de 4 ans. Le nouvel agrément porte sur la période 2019-2022. Toutefois le financement n'a pas été indexé. Ce qui pose un certain nombre de problèmes notamment pour maintenir l'équilibre financier et pour investir les différents lieux de représentation et de consultation où il serait pertinent que la Fédération soit présente.

Cet agrément lui confère le statut de Fédération des Réseaux et des Services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes et lui permet de poursuivre les missions telles que prévues dans le Code wallon de l'Action sociale et de la santé, à savoir :

- La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;
- La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle ;
- Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;
- Le développement de la participation à l'information et à la sensibilisation des membres.

Outre les Services et Réseaux agréés, la FEDITO WALLONNE regroupe également d'autres institutions qui travaillent au cœur de la problématique assuétudes en Wallonie. Au total 52 membres avec une variété de statuts et de missions. Ces membres sont actifs dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de la réduction des risques, de l'accompagnement psycho-social, du traitement et des soins, de l'insertion-professionnelle, du travail de liaison-réseau. C'est un atout important pour la Fédération car ils reflètent la diversité et la complémentarité des dispositifs à l'œuvre en Wallonie. Certains bénéficient de financements « assuétudes » liés à un statut autre que celui de services et réseaux, à savoir un statut de SSM, de CRF (ex-Inami 7-73), de PSSP, de PCS, de programmes de promotion de la santé ou

encore ont des activités financées par des subventions facultatives. Grâce à cette représentativité, en termes de statuts, la FEDITO WALLONNE est capable d'avoir une lecture globale des réalités d'une grande partie des acteurs actifs dans le champ des assuétudes.

Cette représentativité dans le champ des assuétudes, à la fois et statutaire, permet à la Fédération d'être pertinente dans son investissement tant sur le développement du continuum et de la cohérence des politiques drogues que sur les questions plus locales et territoriales d'équilibre entre l'offre et les besoins.

## **A. Le contexte**

Les élections ont particulièrement impacté l'année 2019 du point de vue de nos « relations » aux interlocuteurs politiques, tant sur le plan régional que fédéral. Par contre, elle a été riche pour la FEDITO WALLONNE dans la production d'un travail de fond avec ses membres.

Du côté régional, pour le secteur assuétudes, la période pré-électorale (janvier - mai 2019) s'est inscrite dans la continuité de l'année 2018 à savoir une certaine temporisation de l'intérêt politique autour notamment de l'amélioration du décret assuétudes, de l'intégration des subventions facultatives au cadre agréé et de la stabilisation voire de l'élargissement de l'offre spécialisée proposée par les opérateurs. La période post-électorale a engendré la nécessité pour le Cabinet de la Ministre de prendre le temps de s'installer. Mais nous avons pu, lors d'une première rencontre le 27 novembre 2019, avec celui-ci, bénéficier d'une écoute positive.

Toutefois, nous restons vigilants. En effet, dans la Déclaration de Politique Régionale, le seul point concernant directement la question des assuétudes (figurant au chapitre Santé - point 5) porte sur le dispositif de la salle de consommation à moindre risque. Cela nous apparaît incomplet au regard des constats et des propositions portés par la FEDITO WALLONNE depuis plusieurs années.

C'est ce que nous mettons à nouveau en évidence dans notre plaidoyer, diffusé en septembre 2019. Sur la base des constats des équipes de terrain, il y a urgence à élaborer **un plan wallon assuétudes** sur la base de 4 axes d'actions interdépendants :

- l'accessibilité aux dispositifs spécialisés dans le domaine de la prévention, de la réduction des risques, de l'accompagnement, de l'aide et des soins ;
- les dispositifs pour des publics-spécifiques ;
- une politique globale et cohérente ;
- le décret assuétudes - ses missions et son financement.

Pour ce faire, nous souhaiterions que la Wallonie soit attentive à :

- développer une politique interministérielle «assuétudes avec des lignes stratégiques qui permettront de dépasser le cloisonnement par compétence et par statut des acteurs car il nuit à la mise en place de dispositifs pertinents ancrés dans le continuum, « promouvoir-prévenir-soigner-soutenir ».
- investir des moyens financiers adéquats et conséquents afin de soutenir les professionnels qui répondent de manière multidimensionnelle aux besoins liés aux problématiques de consommation.
- adapter le décret qui organise et finance une partie de l'offre ambulatoire spécialisée «assuétudes » pour, d'une part, répondre à la vision du continuum et d'autre, part, soutenir et financer adéquatement, de manière structurelle, les équipes qui se mobilisent chaque jour pour améliorer le bien-être de personnes en situation de vie fragile.
- organiser une concertation transectorielle avec notamment les professionnels et les usagers/proches.

L'année 2019, du côté fédéral cette fois, présente également un scénario à deux vitesses. La chute du Gouvernement et la gestion en affaires courantes a limité les travaux « politiques » en cours. Par contre, le travail de sensibilisation mené par la FEDITO WALLONNE, avec ses collègues du VAD et de la Fédito BXL à propos de la consultation de la société civile pour l'élaboration des politiques drogues a porté ses fruits. En effet dans son rapport et ses recommandations,

la Cellule Générale de Politique Drogues reprend ce point comme l'une de ses priorités.

Enfin, pour en terminer avec ce contexte, nous souhaitons à nouveau réaffirmer notre crainte de voir peu à peu la question de la prise en charge spécifique des assuétudes se fondre dans celle de la santé mentale. Nous rappelons, avec force, que si la problématique des dépendances partage des interstices avec le champ de la santé mentale, elle ne peut pas y être assimilée. La vision spécialisée à toute sa légitimité au regard de la complexité des problématiques et des publics-cibles. Il est par ailleurs questionnant de constater combien l'expertise des acteurs actifs dans le champ des assuétudes (qui ont développé des méthodologies qui aujourd'hui semblent trouver écho dans le champ de la santé mentale) est peu « entendue ». Citons les exemples de la pair-aidance, du rétablissement, de l'intervention en milieu de vie... C'est une bonne évolution sans doute mais, pour autant, ces concepts n'ont pas nécessairement les mêmes développements dans le champ des assuétudes.

## **B. Les Actions 2019**

### **1. Mise en œuvre, rédaction et diffusion d'un plaidoyer « pour un plan wallon assuétudes »**

Dans le cadre de différents groupes de travail, organisés fin 2018 et début 2019, nous avons impliqué nos membres dans l'élaboration de priorités destinées à servir de fil conducteur lors de nos rencontres avec les responsables politiques et publics. Il s'agit pour la Fédération, dans sa mission de représentation de ses membres, d'être au plus près de leur expertise de terrain et de relayer à la fois leurs besoins mais également leur vision pour l'amélioration de la prise en charge des problématiques « assuétudes » en Wallonie.

Le plaidoyer ainsi produit, de manière concertée, propose la mise en œuvre d'un « Plan assuétudes wallon » s'appuyant sur une politique interministérielle, un investissement en moyens financiers, en adaptant le décret assuétudes et enfin dans le cadre d'une concertation transectorielle. Sa diffusion a débuté en septembre 2019 tant vers les partenaires du social-

santé que vers les parlementaires, le Cabinet et l'AVIQ. Il est également disponible sur notre site Internet.

## **2. Mise en œuvre et rédaction d'un recueil des pratiques en RdR**

Dans la suite d'un groupe de travail avec nos membres impliqués dans la RdR, organisé début 2019, il est apparu nécessaire aux opérateurs assuétudes agréés pour cette mission de mettre en lumière différents aspects de leurs activités à savoir principalement la diversité de leurs pratiques de RdR et/ou inspirée par la philosophie de la RdR mais également la nécessité d'accorder à ces activités les moyens financiers adéquats. Il a été décidé d'envoyer un questionnaire à l'ensemble de nos membres concernés afin précisément d'affiner cette diversité et de nommer concrètement ces pratiques ainsi que le contexte dans lequel elles s'inscrivent. Pour ce faire la littérature spécialisée a également été une source de réflexion. Un document de synthèse comportant une partie sur les contours de la RdR et une seconde partie sous la forme d'un recueil de pratiques sera soumis à un nouvel échange-réflexion en groupe de travail début 2020. Il sera dans la suite diffusé.

## **3. Actions dans le cadre du financement du décret**

Concernant la question spécifique du respect de l'article 655 du Code wallon, à savoir le financement minimum de 125 000 euros par zone, et de manière plus globale à propos du financement des services et réseaux par le décret assuétudes, la Ministre Alda Gréoli avait répondu en 2018 à nos courriers en précisant qu'elle reviendrait sur ce dossier début 2019. Ce ne fut pas le cas. L'échéance des élections ne nous a pas permis d'avancer sur ce point. Par contre, dès la prise de fonction effective de la nouvelle Ministre de la Santé, nous avons sollicité son Cabinet pour une rencontre afin de pouvoir exposer les besoins de nos membres et entendre les priorités de la Ministre. La question du financement du décret était évidemment à l'ordre du jour de cette rencontre, qui s'est déroulée en novembre, notamment au travers des subventions facultatives 2020 et leur intégration structurelle dans les subsides

des opérateurs. Préalablement, en octobre, ce point spécifique a également fait l'objet de discussions avec l'AVIQ en même temps que d'autres thématiques comme les indicateurs d'activités, la place de la RdR dans le décret, etc.

#### **4. Recherche Matremi - Cartographie et amélioration du traitement de la toxicomanie pour les migrants et les minorités ethniques**

Il nous a semblé pertinent, au regard de l'émergence de la problématique de la prise en charge de ce nouveau public lié aux mouvements migratoires, de nous investir comme partenaire dans le projet de recherche Matremi. Le projet a été financé par la Politique scientifique belge en 2019 ([www.belspo.be](http://www.belspo.be), DR/84). Il a été coordonné par l'Université de Gand (UGent) (Charlotte De Kock, Pr Tom Decorte), en étroite collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles (ULB) (Dr Carla Mascia, Pr Dirk Jacobs) et avec les organisations faitières représentant le traitement spécialisé en toxicomanie en Belgique : le Vlaams expertisecentrum Alcohol en andere Drugs (VAD) (Lyssa Toyinbo, Fred Laudens), la Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO BXL) (Sébastien Alexandre, Stéphane Leclercq, Sandrine Janssens) et la Fédération wallonne des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO WALLONNE) (Pascale Hensgens).

Le premier objectif du projet MATREMI était de mieux connaître la politique belge de traitement de la toxicomanie au niveau des indicateurs liés à l'ethnicité et à la migration, ceci en cartographiant les variations du TDI relatives à l'ethnicité et à la migration entre les Etats membres de l'UE-28 et en Belgique.

Le deuxième objectif du MATREMI était d'identifier des pratiques inspirantes en matière de traitement de la toxicomanie ou visant à améliorer la portée, le suivi et l'accessibilité des (potentiels) utilisateurs MEM (migrants and ethnic minorities) des services spécialisés dans le traitement de la toxicomanie en Belgique. Ces pratiques ont été publiées dans un recueil « Migrants et Minorités Ethniques - Recueil sur l'accessibilité et l'interculturalité des services pour usagers de drogues ». Ce recueil donne un aperçu des pratiques existantes au Nord comme au Sud du pays. Le contexte socio-politique et

l'offre de soins varient évidemment d'une région à l'autre. Le traitement du groupe cible des MEM est également différent dans les régions belges : dans la partie francophone du pays, on met davantage l'accent sur la vulnérabilité de groupes cibles que sur « l'origine ethnique ».

Une présentation publique des recommandations de la recherche et du recueil a été organisée par les trois organisations faitières dans leur région respective. La FEDITO WALLONNE a organisé cet évènement le 16 décembre 2019 au CNP Saint Martin. C'était l'occasion de susciter l'échange de pratiques entre des professionnels de secteurs différents, celui de la prise en charge des problématiques drogues et celui de l'accueil des migrants avec la présence de Nicolas Genin directeur du Centre d'accueil de Ponderôme - Centre Fedasil et Laurence Przylucki, directrice du Comptoir à Charleroi.

Concrètement, tout au long de l'année 2019, il s'est agi pour la FEDITO de :

- participer aux réunions d'élaboration et de suivi de la recherche et du recueil,
- de repérer et cibler les personnes ressources en Wallonie pour les interviews et l'enquête,
- de diffuser le plus largement possible l'enquête sur les pratiques,
- de participer au comité de pilotage,
- d'organiser un focus-groupe,
- d'alimenter le travail des chercheurs sur la politique wallonne,
- de procéder à toutes les relectures,
- de participer à l'élaboration des recommandations,
- d'organiser un séminaire et enfin de diffuser les résultats.

La recherche et le recueil sont disponibles sur le site de Belspo <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=DR/84>)

## **5. Co-rédaction pour la revue internationale Addictions : recherches et pratiques**

La FEDITO WALLONNE est membre du comité éditorial de la revue internationale « Addictions : recherches et pratiques ». Cette revue est publiée avec le soutien de la DGS en France. Elle est éditée par la Fédération française Addiction. Elle est le fruit d'une collaboration entre différents partenaires français, belges, québécois et suisses : l'association des intervenants en dépendance du Québec, La Fédito BXL, la FEDITO WALLONNE, le Groupe romand d'études sur les addictions, le groupe de recherche et d'intervention sur les substances psychoactives du Québec et enfin la Fédération Addiction.

Lorsque la thématique est déterminée par le comité éditorial, la FEDITO lance un appel à participation à l'ensemble de ses membres. Ensuite, en fonction des propositions recueillies par les différents partenaires internationaux, des choix sont opérés. Selon les situations, les professionnels de terrain produisent eux-mêmes la contribution écrite, soit c'est la FEDITO WALLONNE qui produit l'écriture, soit il s'agit d'une écriture à plusieurs mains (FEDITO WALLONNE et travailleurs de terrain). Enfin les membres du Comité éditorial sont amenés à relire 3 articles au moins, émanant de pays différents du leur, cette procédure sert à valider la lisibilité du propos (termes-sigles...) et au besoin proposer des adaptations.

Le numéro 4 avait pour thématique le travail intersectoriel et l'interdisciplinarité dans la prise en charge des problématiques « drogues, addictions, assuétudes » sous l'angle de la prévention, RdR, des soins de l'insertion et de la recherche. Il comportait 2 articles proposés par la FEDITO WALLONNE. L'un à propos du réseau WaB, écrit par différents professionnels du réseau, l'autre sur un projet en prison porté par la Fédération. Le numéro sera publié et diffusé en février 2020. La thématique du numéro 5 a déjà été fixée : mettre en lumière les évolutions des relations santé - justice dans le domaine des toxicomanies. L'appel à contribution des membres a été lancé en décembre 2019.

### **Réunions du Comité éditorial (via des conférences téléphoniques internationales) : 4**

**Dates** : 26/02 ; 2/05 ; 5/06 ; 25/09

## **6. Préparation du TDO6 à Montréal en octobre 2020**

La FEDITO WALLONNE est membre du comité international pour la planification du colloque international TDO6 (traitement de la dépendance aux opioïdes) qui se tiendra pour sa sixième édition, les 15 et 16 octobre 2020, à Montréal sur le thème : « Dialogues entre science et savoirs expérientiels : L'implication des usagers et des pairs dans le traitement du TUO, sur fond de crise en Amérique du Nord ».

Concrètement, le comité international appuie et soutient le comité national organisateur dans les choix des thématiques et des contenus des plénières. Il diffuse les appels à abrégés pour les interventions et participe, en fonction de ses disponibilités et moyens, au colloque. Tout ce travail entre les différents pays impliqués se réalise par conférence web durant les deux années qui précèdent la date de l'évènement puisque celui-ci se déroule tous les deux ans dans un pays différent.

En 2019, pour préparer le TDO6, la FEDITO a donc participé à des réunions et échanges de mail, émis des propositions sur les thématiques et la participation des usagers ainsi que participé à la rédaction de l'appel à abrégé. Elle a diffusé celui-ci une première fois en décembre 2019 afin d'inciter ses membres et partenaires à y prendre une place active. L'obstacle le plus important pour nos membres, tout comme pour la Fédération, est lié aux coûts financiers relatifs aux frais de déplacements et de logement engendrés par une éventuelle participation notamment lorsque l'édition de l'évènement se déroule dans un pays éloigné. Sur le plan des pratiques, les opérateurs wallons ont une réelle expertise qu'il leur est, dans ce cadre, assez difficile à transmettre.

Lien vers l'appel à abrégé : <https://mailchi.mp/54e0147430a2/appel-dabrgs-colloque-tdo6-3825165?e=a56103284b>

**Réunions du comité international (via conférence téléphonique internationale) : 2**

**Dates** : 12/03 et 8/10

## **7. Appel à projet pour renforcer la Promotion de la Santé, l'accompagnement de détenus en matière de santé mentale, de gestion des assuétudes et de réduction des risques dans les prisons en Wallonie**

Après un premier échange sur les besoins de terrain, en juin 2018 lors d'une réunion avec les acteurs actifs en prison, un appel à projet a été publié au moniteur en date du 31 janvier 2019, courant pendant 60 jours.

La FEDITO WALLONNE s'est penchée sur cet appel avec deux intentions :

- Permettre à ses membres actifs dans les prisons de Wallonie de profiter de cet appel pour valoriser leur expertise,
- Soutenir tous services/réseaux/institutions dans leur volonté de continuer à s'impliquer comme ressource afin d'améliorer la prise en charge spécialisée et la continuité des soins des détenus.

A l'analyse des conditions de l'appel à projet, nous avons rapidement fait le constat que la FEDITO n'avait pas les moyens, dans différents registres, de se positionner dans le sens d'une candidature. Par ailleurs la Fédération n'a pas pour vocation d'être promoteur d'activités que d'autres acteurs peuvent assumer au regard de leur expertise. Mais nous étions toutefois intéressés à participer à un éventuel consortium pour y représenter nos membres.

Dans la suite des différents contacts informels avec nos membres intéressés et des acteurs potentiels, un Collectif (Collectif Santé Prison) s'est mis en place sur base de constats partagés :

- la nécessité d'une concertation plus longue pour créer un consortium en phase avec la réalité de chaque prison wallonne,
- la nécessité d'un diagnostic approfondi (état des lieux des besoins et des ressources) pour mettre en place un dispositif adapté à chaque établissement pénitentiaire,
- la nécessité de mener une concertation de qualité et une co-construction avec les professionnels du milieu carcéral
- et enfin des règles d'affectation budgétaire peu flexibles et un cadre restrictif.

Ce Collectif a décidé de ne pas soumettre de candidature à l'appel à projet et il a communiqué à la Ministre son argumentaire. Il en fut de même lorsque cet appel fut prolongé d'un mois, sans changement, avec toutefois un courrier d'accompagnement annonçant la constitution d'un collectif qui allait proposer un projet permettant de répondre au mieux à la diversité des réalités, possibilités, limites et besoins, tant des prisons wallonnes et des détenus qui y séjournent, que des acteurs des secteurs évoqués.

Ce qui fut fait, en septembre 2019, avec la remise d'une demande de subvention facultative, via le Service Education Santé, portant sur un état des lieux à mener en 2020 et débouchant sur un plan d'actions.

Malgré toutes les tentatives de ce Collectif pour mettre en place une concertation avec les autorités publiques autour de la concrétisation des intentions de cet appel, c'est un acteur situé en dehors du champ des assuétudes qui a reçu l'aval de l'AVIQ et du Cabinet pour mener ce projet.

Le Collectif a été reçu par le Cabinet de la Ministre de la Santé fin décembre 2019. Il a pu exprimer ses regrets notamment sur la manière dont a été mené ce dossier et sur l'absence totale de concertation du promoteur sélectionné avec les acteurs actifs dans la santé en prison et dont pourtant il a mis en avant l'expertise en tant que partenaires.

Dans tout ce processus de construction et d'interpellation au sein du Collectif, la FEDITO WALLONNE a informé et consulté ses membres afin qu'ils puissent suivre l'évolution du dossier et transmettre leurs avis. Certains d'entre eux ont également participé aux réunions du collectif, en fonction de leurs disponibilités.

**Réunions avec les Cabinets** : 26/02 ; 29/04 ; 18/12

**Réunions du Collectif pour élaborer un consortium et un projet soumis en demande de subvention facultative** : 1/03 ; 21/03 ; 8/04 ; 8/05 ; 28/05 ; 27/06 ; 4/07 ; 20/08 ; 19/09 ;

## **8. Remise d'avis**

Au cours de l'année 2019, la FEDITO WALLONNE a été sollicitée par différentes instances pour remettre un avis sur des thématiques liées à la problématique de consommation de drogues.

A la demande du SPF Santé, nous avons interrogé nos membres et transmis leurs réflexions au SPF santé sur deux sujets spécifiques : réflexions et recommandations à propos du CBD et mesure de l'utilisation récréative du gaz hilarant (Protoxyde d'azote).

A la demande d'Eurotox, nous avons émis des suggestions pour alimenter le « Tableau de bord de l'usage de drogues en Wallonie 2019 ».

A la demande du PCS de la Ville de Liège, dans le cadre du projet URBACT Roof (lutte contre le sans-abrisme), nous avons transmis un état de lieux des personnes détenues se déclarant sans logement et suivies par Step by Step.

A la demande du groupe « santé mentale » du Conseil Supérieur de la Santé, nous avons invité nos membres à remettre avis sur les thématiques qui pourraient nourrir leur programme de travail. Dans ce cas nous avons proposé à nos membres de répondre directement au CSS.

## **9. Réforme A.P.E**

Afin de pouvoir défendre les intérêts de ses membres, la Fédération a continué à suivre l'évolution de la réforme APE en 2019. L'état des lieux de la situation de nos membres a été mis à jour début 2019. Nous avons également poursuivi notre promotion de la position de la FASS concernant la sectorialisation des points APE à savoir :

- pas de modification de l'enveloppe forfaitaire de chaque service et réseau jusqu'à la concrétisation et l'aboutissement des concertations.
- les enveloppes doivent être figées par secteur et sous-secteur.
- les emplois structurels liés aux ex-emplois APE doivent être préservés.

La réforme n'a pas abouti. Mais la FEDITO WALLONNE a poursuivi son travail de sensibilisation sur l'impact d'une nouvelle réforme pour le secteur assuétudes puisque, notamment, les services et les réseaux remplissent leurs missions grâce à 63 % d'emplois sous statut APE. On peut considérer cet état fait comme une sorte de co-financement emploi APE/politique fonctionnelle.

## **10. Participation de la société civile aux politiques drogues**

Dans la suite des demandes conjointes du VAD, de la Fédito BXL, de la FEDITO WALLONNE vers le SPF Santé, nous avons eu le plaisir de constater que le rapport et les recommandations de la Cellule Générale Politique Drogues (2014-2019) comportaient au point 4.15 l'organisation de la coopération sous diverses formes avec la société civile.

Les trois organisations faîtières ont commencé fin 2019 leurs réflexions sur une proposition de modèle pour l'organisation de cette coopération.

## **11. Projet Macadam**

En 2019, la Fédito a poursuivi son rôle de coordinateur local du projet Macadam à la prison de Lantin dans le cadre du projet pilote du SPF Santé « modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues »

Le projet pilote Macadam travaille à la mise en place de trajectoires de soins individuelles à destination de détenus présentant une problématique d'assuétudes. L'équipe en 2019 se composait d'une coordinatrice, d'une infirmière et de trois psychologues.

Des suivis individuels sont proposés par l'infirmière et les 3 psychologues. L'équipe s'appuie également sur le travail en réseau avec les services externes.

Plusieurs outils de screening sont utilisés dans la récolte d'informations qui est réalisée lors des consultations avec l'infirmière et les entretiens de suivi avec les psychologues. Une attention particulière est également portée à la collaboration avec les deux médecins addictologues internes ; lesquels ont

accordé à l'infirmière la possibilité de participer à l'ensemble de leurs consultations.

Entre la période du 9.02.2018 et du 31.10.2019, 370 détenus ont adressé une demande de suivi à Macadam. Grâce à l'arrivée d'une psychologue supplémentaire en mai 2019, les délais d'attente ont fortement diminué et les suivis individuels sont assurés de façon régulière, malgré la sous-effectivité des agents pénitentiaires constatée dans bon nombre de prisons belges.

Une des missions actuelles en 2019, en parallèle avec le travail quotidien de suivis, a consisté à mettre en place des séances de sensibilisation pour le personnel interne de Lantin.

Le travail de collaboration avec les chercheurs dans le processus d'évaluation des projets est également une priorité pour l'équipe Macadam, tant au niveau de l'échange d'informations qu'à travers la participation active aux différentes rencontres.

## **12. Projet Step by Step Lantin**

En 2019, la Fédito a poursuivi le déploiement du projet Step By Step à Lantin, via une subvention facultative de la Wallonie, afin d'effectuer dans le cadre de la continuité des soins un travail d'orientation et d'accompagnement des détenus consommateurs.

Du 1er janvier au 14 mars, une travailleuse sociale a été engagée à  $\frac{3}{4}$  ETP et du 1er mai au 31 décembre une nouvelle travailleuse sociale a été engagée à  $\frac{1}{2}$  ETP. Entre le 2 janvier 2019 et le 10 décembre 2019, 230 entretiens ont été réalisés pour 138 personnes différentes. Un premier entretien dure approximativement une heure. Un second entretien prend entre 20 à 30 minutes. Au total en 2019, 63 permanences ont été réalisées au sein de l'établissement pénitentiaire de Lantin. Une permanence dure entre 4h et 8h.

## VIII. TRAVAIL INTERNE DE LA FEDERATION

### A. Les Groupes de Travail

La Fédération organise 3 groupes de travail distincts :

1. Le Groupe de travail « **Stratégies et politique** »
2. Le Groupe de travail « **Expériences et pratiques professionnelles** »
3. Le Groupe de travail « **Réseaux assuétudes** »

Ces trois groupes de travail sont ouverts à tous les travailleurs des institutions membres et, quand cela le nécessite, à des invités extérieurs. Ces groupes sont des lieux d'informations, d'échanges, de débats, de réflexions, de propositions et n'ont pas de pouvoir de décision. Les administrateurs qui y sont présents ainsi que le staff de coordination relaient les propositions / réflexions qui en émanent auprès du Conseil d'Administration.

#### 1°) Groupe de travail « Stratégies et politique »

Ce groupe de travail est ouvert à tous les membres. Il réunit généralement les directions et coordinations des institutions membres de la Fédération. Il permet le suivi du travail du CA et du staff de coordination avec les membres en lien avec les responsables politiques et l'administration. Il permet aux membres de se positionner sur les choix et les urgences à suivre par la Fédération. Il suggère également la mise en place de sous-groupes de travail ou de Groupes de Travail exceptionnels.

#### Date groupe de travail stratégies et politique : 2/10

Un seul GT stratégies et politique a été organisé en 2019. D'une part, la fin de législature s'est révélée plus calme en termes d'actualité. Et d'autre part un travail important a été fourni lors d'un GT exceptionnel autour du plaidoyer et d'un sous-groupe de travail RdR, en début d'année 2019.

Ce GT d'octobre a été organisé en vue de préparer notre rencontre avec l'AVIQ et le Cabinet de la Ministre Christie Morreale. Il nous a permis de cibler les priorités de nos membres à mettre en avant pour la prochaine législature.

**Date sous groupe RdR** : 8/01

Le dernier GT stratégies et politique de 2018 avait débouché sur l'organisation du sous-groupe de travail RdR qui s'est déroulé début 2019 avec pour objet de permettre à nos membres de faire part de l'état des lieux de leurs actions Réduction des risques en Wallonie (difficultés, obstacles et besoins), de nourrir les recommandations à venir de la FEDITO WALLONNE et de baliser les stratégies à développer à propos de la réduction des risques. C'est dans la suite de ce groupe de travail qu'un questionnaire a été élaboré ainsi que la mise en œuvre d'un recueil des pratiques (voir point 2 du chapitre actions 2019)

**Date groupe de travail exceptionnel plaidoyer** : 22/01

Une matinée de travail a été organisée à l'Auberge de Jeunesse de Namur, sous forme de tables-rondes animées par les différents administrateurs de la Fédération, afin de permettre aux équipes de terrain d'émettre leurs avis, suggestions et réflexions autour des axes du futur plaidoyer : accessibilité de l'aide et des soins ; information, prévention et réduction des risques ; dispositifs d'aide et d'insertion sociale pour des publics-spécifiques ; une politique « drogues » dans une perspective de santé publique ; décret assuétudes : missions et financement. Le plaidoyer a été finalisé et publié en septembre 2019 (voir point 2 du chapitre actions 2019).

**2°) Le groupe de travail « Expériences et pratiques professionnelles » :**

Ce groupe permet des échanges en matière de méthodologie et d'expériences de terrain, de présentation d'outils et/ou de résultats de recherches. Il favorise également la réflexion au sujet des politiques liées aux actions de prévention et de soins qui pourront le cas échéant être relayées au groupe de travail « Stratégies et politique ».

**Nombre de réunions** : 2

**Dates** : 18/11 ; 16/12

La première réunion a permis de rencontrer Mr Spapen, Psychologue et Coordonnateur de l'unité des assuétudes pour adolescents et jeunes adultes du Service de Psychiatrie et de Psychologie Médicale du CHU Brugmann. Mr Spapen est venu présenter 2 services de cette unité à savoir les journées de sensibilisation et le bilan de santé.

En venant à la Fédération pour échanger avec ses membres, Mr Spapen avait notamment comme souhait de développer des collaborations avec les partenaires wallons afin d'adapter au mieux la réorientation. En effet, parmi les patients, un certain nombre provient de Wallonie et souhaiterait trouver une aide proche de chez eux. Mr Spapen essaie donc d'étendre sa connaissance du réseau wallon mais aussi de faire connaître ces services en Wallonie. Une dizaine de membres y ont participé.

La seconde réunion portait sur la recherche MATREMI (voir point 4 du chapitre actions 2019). La FEDITO WALLONNE en tant que partenaire de cette recherche, a organisé une matinée d'échanges « Améliorer la prise en charge spécialisée assuétudes des migrants et des minorités ethniques » afin d'y présenter le Guide des pratiques inspirantes intitulé « **Recueil sur l'accessibilité et l'interculturalité des services pour usagers de drogues** ».

Le programme de cette matinée était le suivant :

- 8h50 : Introduction par Mr Mertens De Wilmars, Médecin chef du CNP Saint-Martin ; Ronald Clavie, Président de la FEDITO W et Pascale Hensgens, Coordinatrice de projets de la FEDITO W ;
- 9h – 9h45 : Présentation de la recherche Matremi et du Guide des pratiques inspirantes par Carla Mascia, Chercheuse post-doctorante, ULB ;
- 9h45 – 10h30 : Etat des lieux des besoins – Témoignage de Mr Génin, Directeur du Centre FEDASIL de Ponderôme ;
- 10h45 – 11h30 : Constats et pistes pour améliorer la prise en charge spécialisée – Témoignage de Mme Przylucki du Comptoir de Charleroi
- 11h30 – 12h00 : Echanges avec les participants

46 personnes s'y sont inscrites parmi lesquelles des membres de la Fédération (des travailleurs de FEDASIL et de la Croix-Rouge, des représentants de l'AVIQ et du SPF Santé Publique entre autres.)

Monsieur Génin a suggéré de donner une suite à cette matinée en proposant d'organiser, au sein du Centre de Ponderôme, une réunion d'échanges sur cette thématique. La Fédération envisagera en 2020, comment y donner une suite.

### **3°) Groupe de travail « Réseaux assuétudes de la RW » :**

Ce groupe de travail réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés. Il est également ouvert à l'ensemble des membres de la FEDITO WALLONNE et donc aux coordinateurs d'autres réseaux membres.

Il permet aux coordinateurs réseaux d'échanger des informations et de se retrouver autour d'intérêts et de stratégies communs.

**Dates** : 19/03 ; 26/06 ; 5/11

Ces trois groupes de travail ont eu, entre autres, pour sujets : suivi de l'appel à projet en prison ; le suivi des indicateurs ; le suivi sur la RdR ; les opportunités de participer à la mise en place en Wallonie d'une formation universitaire en assuétudes pour Médecins Généralistes (Présentation par Lou Richelle, Assistante de recherche au Département de Médecine Générale de l'ULB) ; suivi de la rencontre avec l'AVIQ ; suivi du cadastre ; suivi Accords Non Marchand et Commission paritaire 332...

### **Date de la rencontre avec le Réseau Rassaef** : 9/10

Le Rassaef a souhaité rencontrer la FEDITO WALLONNE pour évoquer la particularité du réseau qui ne bénéficie d'aucun financement couvrant une offre de services pour sa zone. Il a entamé des démarches avec le précédent Cabinet et va les relancer avec le nouveau pour proposer un service « mutualisé » et obtenir les 125 000 euros que le décret permet d'avoir. La Fédération, de son côté, a rappelé toutes les démarches déjà entreprises pour faire entendre la situation particulière des 5 zones ne bénéficiant pas du

montant minimum décréteil (art 655 du Code wallon). Et elle a rappelé son soutien à toute initiative qui viendrait améliorer et diversifier l'offre d'accompagnement et de soins sur le territoire wallon pour autant que cela ne se fasse pas au détriment des services implantés dans les différentes zones.

**IX. ACTIVITES DE REPRESENTATION LIEES AU MINISTERE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTE, DE L'EGALITE DES CHANCES, DE L'EMPLOI, DE  
LA FORMATION ET DES DROITS DES FEMMES, DE LA REGION  
WALLONNE**

Avant la création de l'AVIQ, la Fédération était invitée, en moyenne une fois par trimestre, à une réunion de travail en présence des représentants du Cabinet du Ministre compétent et des représentants de l'administration (DGO5). C'était l'occasion de partager des points de vue, d'échanger sur des problématiques et d'attirer l'attention sur des obstacles ou sur des solutions envisageables avec l'ensemble des acteurs (professionnels de terrain – politique - administratif) impliqués spécifiquement dans le secteur assuétudes. Cet espace n'existe plus dans la nouvelle organisation de l'AVIQ, les services et réseaux n'étant pas des opérateurs paritaires. Les rencontres avec nos interlocuteurs passent désormais par des relations bilatérales, nécessaires et constructives, mais qui nous éloignent en tant que représentant d'acteurs de terrain des structures décisionnelles politiques et administratives.

**A. Participation à des réunions avec le Cabinet et ses représentants**

Nous n'avons pas eu de réunion avec le Cabinet pour la fin de la législature 2019, à l'exception de l'invitation à la présentation de l'appel à projet Prison (voir point 7 des actions 2019).

Dès la mise en place du nouveau Cabinet, nous avons sollicité une entrevue. Notre demande a été rapidement rencontrée. C'était essentiellement, pour la FEDITO WALLONNE, l'occasion de nous faire connaître et de mettre en avant, à l'attention de nos nouveaux interlocuteurs, les priorités et préoccupations de nos membres : l'urgence à traiter les subventions facultatives démarrant en 2020 et à faire évoluer le système ; le financement du secteur et les indicateurs à venir ; le suivi du dossier appel à projet Prison et les modalités de collaboration FEDITO WALLONNE/Cabinet.

Pour rappel (voir point 7 du chapitre actions 2019), en tant que membre du Collectif Santé Prison, la FEDITO WALLONNE a été invitée à une réunion à l'initiative cette fois du Cabinet (santé mentale/assuétudes et promotion de la

santé). Elle portait sur la concrétisation et mise en œuvre du projet de l'appel à projet Prison. Dans une réunion de médiation, il s'agissait pour les membres du Collectif Santé prison de rencontrer le promoteur sélectionné par la Wallonie et d'envisager avec lui des modalités de collaborations.

**Date** : 27/11

### **B. Participation à des réunions avec l'AVIQ et ses représentants**

La FEDITO WALLONNE est en relation de travail avec l'AVIQ à différents niveaux.

Pour 2019, nous relevons :

- Commission de conventions en Prévention et en Promotion de la Santé : Laurence Przylucki, directrice du Comptoir à Charleroi, y représente la Fédération. Elle nous tient informée de l'état d'avancement des travaux.

- Direction transversale des finances et Direction de la Santé mentale  
La Fédération est régulièrement amenée à entrer en contact avec ces deux directions de l'AVIQ. Soit, à son initiative, pour obtenir des informations relatives aux questionnements de ses membres, soit, à la demande des deux directions, pour diffuser certaines informations vers ses membres.

Par ailleurs, la Fédération, en tant qu'opérateur agréé, et à l'occasion de son rapport 2018, a été invitée à rencontrer l'ensemble des interlocuteurs des deux directions. L'opportunité pour la Fédération de rappeler les priorités de ses membres quant à l'organisation de l'offre sur le territoire wallon et d'aborder leurs attentes en termes d'organisation de la prise en charge globale de la problématique assuétudes en Wallonie.

**Date** : 23/10

- Comité d'accompagnement du Cadastre

La FEDITO WALLONNE a été invitée, en septembre 2019, à une présentation du projet de cadastre en santé mentale et assuétudes de l'AVIQ. Elle a ensuite été

sollicitée pour proposer sa candidature au comité d'accompagnement de ce projet d'élaboration de cadastre. Les tâches consistent à valider la typologie des opérateurs subventionnés ou/et agréés par l'AVIQ ; concevoir les types de données pertinentes par type d'opérateur : quelle est l'offre, selon quelles modalités, à quelles conditions ; valider la typologie des données par type d'opérateur et enfin valider des propositions d'adaptations des types de données, après les tests d'utilisateurs. Nous avons attiré l'attention que ce cadastre ne serait pas représentatif de l'ensemble des dispositifs puisque ne reprenant que ceux agréés ou subventionnés par l'AVIQ.

**Date** : 18/09

Les représentants sont : Pascale Hensgens (Membre effectif) et Ronald Clavie (Membre suppléant).

## X. COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

### A. Avec le Centre de Référence Wallon en Santé Mentale (le CréSaM)

Le Centre de Référence en Santé Mentale situé à Namur est le Centre de Référence wallon sur la base de l'arrêté du 30/11/2011.

Le CréSaM a pour objet de rassembler sur un mode transversal les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale, y compris les représentants des usagers et des familles. De ce fait, il est important que la FEDITO WALLONNE y soit représentée, tant au sein de son assemblée générale qu'au sein de son conseil d'administration.

La FEDITO WALLONNE est l'un des membres fondateurs du CréSaM. Elle y est représentée, via l'un de ses administrateurs, Thierry Lottin, dans la catégorie « ouverture », tel que prévu dans le décret assuétudes du 30/04/2009. Depuis 2017, Thierry Lottin a été désigné secrétaire du Conseil d'Administration du CréSaM ainsi que représentant au sein du Comité de pilotage du CréSaM.

Outre sa mission principale qui est de soutenir les SSM, le CréSaM a aussi pour objectif de soutenir une réflexion permanente sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques en santé mentale, de participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent en la matière. Le CréSaM développe une concertation trans-sectorielle et transrégionale qui correspond aux représentations de notre fédération quant aux stratégies à mettre en œuvre dans notre secteur. Notre implication dans les instances du CréSaM vise à :

- représenter le secteur Assuétudes dans le champ de la santé mentale,
- partager des préoccupations sectorielles en santé mentale,
- défendre la spécificité des interventions « assuétudes »,
- intégrer la question des assuétudes dans une réflexion globale sociétale et en santé.

**Nombre de réunions (CA / AG / Groupes de travail/Comité de pilotage) : 9**

**Dates : 7/01 ; 4/02 ; 4/03 ; 1/04 ; 6/05 ; 3/06 ; 2/09 ; 4/11 ; 2/12.**

Tout au long de cette année, les membres et les administrateurs du CréSaM se sont investis dans ces différents lieux de travail portant entre autres sur le suivi du Plan d'Action 2016-2019 et sur les projets :

- Rapport KCE sur l'Offre de Soins en Santé Mentale ;
- Organisation de la semaine en santé mentale, notamment de son colloque « Ce trouble qui me trouble » du 7 octobre en vue de lancer l'édition 2019 de la semaine de la Santé mentale.
- Le 10 octobre de chaque année, la « Journée mondiale de la santé mentale » donne l'occasion de rappeler à la population qu'il est important de prendre soin de sa santé mentale et que des ressources existent en cas de difficultés.
- Préparation des Reintegration Award 2019
- Mise en œuvre et diffusion des Mémoires régionaux et plaidoyer national du CréSaM.
- Sans compter les nombreuses recherches en santé mentale commanditées par différents opérateurs.

Il est également à noter qu'un autre administrateur de la Fédération, Ronald Clavie, a participé au projet « médias et santé mentale » du CréSaM. Il s'agit d'un projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin, qui a permis au CréSaM de créer sur son site Internet une toute nouvelle rubrique dédiée aux médias pour les aider à avoir une communication la plus nuancée possible lorsqu'ils traitent de sujets « santé mentale ».

Des rencontres avec différentes rédactions de la presse écrite et de l'audiovisuel ont également été réalisées avec ce même objectif.

<http://www.cresam.be/projets/medias-et-sante-mentale-2/>

**Dates** : 28/02 et 28/03

Les brochures éditées dans le cadre de ce projet sont disponibles sur le site suivant : <https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2017/20170510PP>

## **B. Avec la Fédito BXL**

La FEDITO WALLONNE entretient depuis de nombreuses années des liens réguliers avec son homologue bruxelloise. En 2019, ce fut particulièrement le cas dans le cadre de la recherche Matremi (voir point 4 - chapitre actions 2019). Citons, également la co-participation au comité éditorial de la revue Addictions, recherche et Pratiques, celle liée à l'organisation du TDO, les propositions d'amélioration de la politique drogues au sein de l'asbl Ida, la campagne de sensibilisation à la modification de la loi de 1921...

Par ailleurs si les réalités territoriales sont différentes, les questionnements autour de la prise en charge des consommations problématiques de drogues sont très souvent partagés.

Enfin certains dispositifs présents sur nos territoires respectifs font l'objet d'échanges de pratiques. Il en est ainsi, par exemple, pour le centre d'accueil d'urgence à Bruxelles et la salle de consommation à moindre risque à Liège.

## **C. Avec la Ville de Liège**

La FEDITO WALLONNE a été invitée par la Ville de Liège à devenir membre du Comité de pilotage de la Salle de consommation à moindre risques. La première réunion a eu lieu en 2018. Mais Il n'y a pas eu de réunion de comité de pilotage en 2019. Nous avons adressé un questionnaire à ce sujet à la Ville de Liège mais celui-ci est resté sans réponse.

## **D. Avec la Fédération des Associations Sociales et de Santé (la FASS)**

La FEDITO WALLONNE est membre de la Fédération des Associations Sociales et de Santé. Elle y représente les services et réseaux assuétudes lors du CA et de l'AG mais également dans les groupes de travail thématiques auxquels participent le staff permanent de la FASS. La Fédito wallonne paie une cotisation en fonction du nombre estimé d'ETP représentés.

La FASS est une confédération d'employeurs regroupant 15 fédérations actives dans une dizaine de secteurs d'activité du social et de la santé à Bruxelles et en

Wallonie. Ses fédérations-membres représentent 460 employeurs employant environ 4000 travailleurs. La FASS a pour missions de :

- représenter et défendre ses membres dans le cadre de la concertation sociale et vis-à-vis des pouvoirs publics,
- soutenir ses membres dans leur fonctionnement au quotidien,
- participer au développement d'une vision prospective des secteurs sociaux et de la santé en Belgique francophone.

Pour ce faire, la FASS est notamment active dans le champ de la concertation sociale en représentant ses membres au sein des commissions paritaires 330 et 332, des fonds Maribel, des fonds de formations, ainsi que dans de nombreux autres mandats au sein d'institutions telles que l'APEF, le FeBi, l'UNISOC, l'UNIPSO...

En 2019, c'est évidemment l'avant-projet de décret concernant la réforme des APE qui a occupé une place privilégiée dans les relations entre la FEDITO et la FASS lors du premier trimestre. D'une part, il s'est agi de mettre à jour les données chiffrées de l'emploi pour les services et réseaux et, d'autre part, d'expliquer et de défendre les demandes et intérêts des membres de la FEDITO en la matière. En résumé, on retiendra pour ce dossier :

- Services et réseaux comptent 55.51 ETP dont 34.21 en APE (62% du personnel est sous statut APE)
- Demande à la Ministre d'appliquer le statu quo des financements forfaitaires par employeur issus de la période transitoire jusqu'à l'aboutissement des différentes concertations nécessaires ; de figer les enveloppes APE pour chaque secteur ou sous-secteur sur base de l'existant, et que les éventuelles répartitions et réaffectations ne puissent avoir lieu qu'en interne à chaque secteur, sur base de concertations approfondies et également de tenir compte de l'histoire de l'attribution des points APE qui a permis de financer des postes structurels APE

Les Accords du Non Marchand ont également été au cœur du travail entre la FEDITO et la FASS en 2019. En effet, pour cette nouvelle négociation, la FEDITO WALLONNE souhaitait défendre une affectation des nouveaux moyens au bénéfice de l'augmentation de la prime de fin d'année ou autre prime à convenir ; de l'amélioration du financement de l'encadrement des équipes et du financement de l'ancienneté des travailleurs. L'augmentation de l'embauche compensatoire n'étant pas prioritaire car difficile à mettre en œuvre dans des structures comptant moins de 5 ETP. Fin d'année nous avons

demandé à la FASS d'interpeller la Ministre sur les délais de communication des montants que les services et réseaux pourraient affecter à l'augmentation de la prime de fin d'année. Il était effectivement essentiel pour la bonne gestion financière que les opérateurs disposent le plus rapidement possible de l'information.

D'autres thématiques ont occupé notre Fédération au sein de la FASS à savoir la nouvelle CCT CP 332 relative à l'harmonisation des barèmes et concordance des fonctions pour les secteurs subventionnés par la Région wallonne ; le suivi entre l'Unipso et la Ministre concernant la suite de la réforme APE et le subventionnement des points APE à durée déterminée ; la modification des statuts de la FASS en lien avec le nouveau code des sociétés mais aussi la redéfinition des missions de la FASS au regard des enjeux sociaux et de santé.

La mise en œuvre du travail avec le FASS s'effectue par des échanges de mails, contacts téléphoniques et tenues de réunions. Un suivi avec les membres est organisé pour recueillir leur avis sur des positions à prendre. C'est en CA de la FEDITO WALLONNE que les administrateurs valident le suivi et les positions.

**Nombre de réunions : 9**

**Dates** : 25/01 ; 22/03 ; 3/05 ; 14/06 ; 10/09 ; 30/09 ; 14/10 ; 8/11 ; 20/11

**E. Avec l'ASBL IDA**

La FEDITO WALLONNE est membre du CA de l'ASBL Ida qui réunit les trois organisations sectorielles actives dans le domaine de l'alcool et des autres drogues en Belgique : le VAD, la Fédito BXL et la FEDITO WALLONNE. Cette asbl s'attache à deux grandes missions : inciter au développement d'activités « assuétudes » financées par le SPF santé sur l'ensemble du territoire belge et porter la voix des professionnels de terrain dans les lieux de concertation au niveau fédéral.

En ce qui concerne la mission de « lobbying », deux thématiques ont été portées en 2019 par l'asbl IDA : la poursuite de la concrétisation de la proposition de consultation de la société civile inscrite dans les recommandations de la cellule générale de politique drogues et la réalisation d'un mémorandum prônant la nécessité de mettre en œuvre un nouveau plan politique fédéral drogues. Pour cette mission, le défi au sein de l'asbl IDA est

d'arriver à s'entendre sur des axes prioritaires à défendre pour les usagers flamands, bruxellois et wallons en conciliant les réalités des politiques régionales et les visions « cliniques » parfois très éloignées.

Quant au développement d'activités soutenues par le SPF Santé, la FEDITO WALLONNE a collaboré en 2019 à la poursuite et au développement de deux projets fédéraux spécifiques : la mise en place d'une liaison alcool dans les hôpitaux et un module d'e-learning « alcool » pour les médecins généralistes.

### **Nombre de réunions : 6**

**Dates** : 7/01 ; 31/01 ; 1/04 ; 25/06 ; 9/09 ; 14/11

### **F. Avec le SPF Santé publique**

Depuis plusieurs années, le SPF Santé a la volonté d'informer régulièrement, au cours de réunions, le secteur assuétudes belge représenté par le VAD, la FEDITO WALLONNE et la Fédito BXL. Ces réunions visent d'une part, à rester en lien avec le terrain et, d'autre part, à informer le terrain des politiques et des actions entreprises au sein, notamment, de la Cellule Générale de Politique Drogues et du Ministère de la Santé. La chute du Gouvernement en décembre 2018, les élections en 2019 et l'absence d'un nouveau Gouvernement ont mis en veilleuse la fonction d'information et de consultation du SPF Santé. Une seule réunion s'est déroulée en 2019.

**Date** : 17/09

### **G. Comité de pilotage du Plan wallon Sans Tabac**

La Fédération est présente dans ce comité de pilotage par l'intermédiaire de Christelle Theâte (RELIA-Zone4), et cette implication consiste à renforcer les liens entre Tabac et autres Assuétudes tant en matière de modèles de lecture, que de philosophie et méthodologies de travail, tant dans les domaines thérapeutique et préventif, que dans le domaine de la réduction des risques.

(modèle assez nouveau en tabacologie et loin d'être encore partagé par tous ses acteurs).

Les points abordés en réunion du comité de pilotage ont concerné :

- Le bilan des activités 2018 ;
- L'appel à projet Prisons de la Région wallonne ;
- La Journée mondiale sans tabac du 31 mai 2019 avec le thème « Tabac et santé pulmonaire » + organisation de la journée 2020 ;
- L'actualisation du « Plan de prévention et de gestion du tabagisme/vape 2018-2030 » ;
- Le plaidoyer « promotion de la santé » ;
- La rédaction du rapport 2019 et des perspectives 2020

La Fédération y défend la question du **Continuum** (prévention, soins, réduction des risques) en ne manquant pas de rappeler les actions des réseaux et des services en matière de tabac pour articuler les dynamiques sur le terrain.

**Réunions du Comité de pilotage : 3**

**Dates** : 14/03 ; 7/06 ; 18/10.

#### **H. Participation au CocoTDI**

La Fédération a participé en 2019 au comité de coordination de l'enregistrement du TDI, via Thierry Lottin. Ce comité a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la procédure d'enregistrement TDI conformément aux règles de la commission de la protection de la vie privée, le contrôle du respect des accords par les différentes parties et le contrôle de la qualité des données échangées.

Lors de chaque réunion, le point est fait sur l'état de l'enregistrement en Wallonie (services spécialisés, services de santé mentale spécialisés en assuétudes et INAMI).

Cette année, les réunions ont porté sur :

- le travail autour de la rédaction du rapport national TDI 2019,
- l'état des lieux de l'enregistrement,
- l'examen du Protocole TDI afin de l'améliorer,
- une information sur le Congrès « Lisbon Addictions 2019 » (<https://www.lisbonaddictions.eu/lisbon-addictions-2019/>).

**Nombre de réunions** : 2

**Dates** : 5/09 ; 5/12

### **I. Participation à des recherches**

#### **Recherches Belspo**

- ***Matremi*** (voir action 2 – chapitre actions 2019)

- ***Evadrugs***

La Fédération a été sollicitée pour faire partie du comité d'accompagnement du projet de recherche ***Evadrugs***. L'objet de cette recherche porte sur 4 objectifs :

1°) Développer un cadre d'évaluation des politiques belges en matière de drogues ;

2°) Réaliser une évaluation du processus général des politiques belges en matière de drogues ;

3°) Réaliser une évaluation ciblée sur les objectifs, les effets et les résultats attendus des interventions mises en œuvre ;

4°) Formuler des recommandations concernant les politiques belges en matière de drogues.

Ronald Clavie y représente la FEDITO WALLONNE. L'objet de cette première rencontre était : Introduction des membres du comité et des partenaires de recherche ; Introduction sur le projet Evadrugs ; Phasage et détail du processus de recherche.

**Date** : 12/11

### **Recherche ULG**

En juillet 2019, la Fédération a été contactée par André Lemaître - Professeur à l'Université de Liège - Faculté des Sciences sociales et Criminologie - pour assurer une participation au projet de recherche GENDER-NET portant sur la question des dépendances dans le contexte de la précarité sociale et les réponses aux besoins complexes en tenant compte du sexe et des étapes de la vie. Il s'agissait de participer aux travaux et diffuser les recommandations. Les premières journées de travail se sont déroulées les 17 et 18 décembre 2019 à Metz. Nous y étions conviés mais malheureusement nous n'avons pas pu y représenter l'expertise de nos membres, faute de moyens humains et financiers. Toutefois, l'information a été communiquée à l'ensemble de nos membres qui travaillent la question du genre dans la prise en charge des problèmes de dépendances.

### **J. Activités et Rencontres diverses**

La FEDITO WALLONNE remplit également son rôle d'information et de représentation, de manière plus ponctuelle, à la demande de certains services mais aussi lors de journées d'étude ou encore à la demande d'acteurs institutionnels. L'occasion aussi, de manière formelle et informelle, de mettre en avant les recommandations et les axes prioritaires de la Fédération.

Citons parmi ces activités et rencontres :

**19/02/2019** : Rencontre **ALTO/FEDITO** pour actualiser la convention portant sur les modalités de rétrocession de la quote-part de la subvention de base reçue par l'ASBL FEDITO WALLONNE pour le compte de l'ASBL Alto.

**16/05/19** : Participation à la matinée de travail organisée par le Réseau Relia autour des problématiques assuétudes en Province de Liège.

**29/05/19** : Entrevue avec un étudiant de la Fopès pour dresser un état des lieux du secteur assuétudes en Wallonie dans le cadre d'un travail sur la salle de consommation à moindre risque.

**09/10/2019** : A sa demande, la FEDITO WALLONNE a rencontré le Réseau Rassaef autour de sa demande de subvention facultative en vue de créer une offre multidisciplinaire avec un projet assuétudes sur la zone, qui à ce jour ne compte pas de service spécialisé assuétudes.

**17/10/2019** : Participation à la journée de réflexion « Accueillir », organisée par l'ASBL Sésame à l'occasion de leur 25<sup>ème</sup> anniversaire.

**21/11/19** : Participation et Prise de parole (conclusions) lors de la journée anniversaire organisée par l'Echange à Namur autour de 10 années d'expériences en matière de Réduction des Risques.

**10/12/19** : Participation à la journée d'étude de la Féwassm sur le thème « Entre première ligne et dernière ligne, quels accueils en service de santé mentale ? ».

## XI. ACTIVITES PERMANENTES DU STAFF DE COORDINATION

Le relevé quantitatif des réunions ou groupes de travail auxquels participent la FEDITO WALLONNE, soit via son staff de coordination, soit via ses administratrices et administrateurs, ne peut suffire à éclairer l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année 2019.

Via son staff de coordination, la Fédération est aussi organe de liaisons : avec ses membres, avec l'ensemble des acteurs de terrain du secteur assuétudes et leurs fédérations, mais aussi plus globalement avec tous les acteurs privés et publics de la Santé et de la Justice, avec des autorités administratives, avec des autorités politiques et des représentants parlementaires, avec des futurs professionnels, et enfin, avec le grand public et la presse. Autant de relais qui demandent réactivité, pertinence et efficacité. La Fédération doit pouvoir suivre également l'actualité et les agendas politiques de manière à anticiper la consultation de ses membres et de ses partenaires dans la construction de recommandations.

C'est donc bien pour améliorer la qualité de son service dans ce travail de concertation, de représentativité, de développement de l'information et de la participation que le CA de la FEDITO WALLONNE avait sollicité une augmentation de ses moyens financiers lors du renouvellement de reconnaissance. Mais également pour mieux évaluer et ajuster les méthodes internes de travail.

Ci-après se trouve un relevé non exhaustif de ces « actions quotidiennes » qui permettent aussi à la Fédération de remplir ses missions :

- Suivi des demandes spécifiques des membres (subventions facultatives, outils de RdR, Accords Non Marchand, Commission paritaire, RGPD, Décompte et RASH,...)
- Suivi des travaux des commissions parlementaires et rédaction d'interpellations parlementaires
- Rédaction des comptes rendus des groupes de travail, réunions de concertation

- Communication vers les membres et mise en ligne sur l'intranet du site
- Mise à jour du site Internet
- Préparation et rédaction de notes thématiques en vue des CA et AG mais aussi à diffuser vers les responsables administratifs et politiques sur base d'un travail de recueil de données auprès de nos membres
- Lectures de la presse généraliste et spécialisée
- Relais d'informations pouvant impacter le secteur
- Relais et suivi des demandes de différents professionnels d'autres secteurs
- Accueil et orientation des demandes de professionnels, d'usagers et de proches, des médias...
- Gestion administrative du personnel

## XII. PERSPECTIVES POUR 2020

Le secteur a toujours fait preuve d'inventivité en décloisonnant au maximum les pratiques afin de répondre aux besoins des usagers de drogues et de leurs proches dans une approche centrée sur le continuum, où l'intervention autour des questions de santé de l'utilisateur envisage la personne de manière globale sous l'angle à la fois de la prévention, de la réduction des risques et des soins. Une approche globale qui s'accommode tant bien que mal des modes de financement éclatés des services et réseaux qui engendrent une réelle complexité dans le management des équipes et des projets.

A défaut de moyens financiers structurels complémentaires, des menaces pèsent sur l'offre « assuétudes ». Les subventions agréées forfaitaires liées au décret de 2009 n'ont pas évolué. De plus, le financement de certaines zones à hauteur de 125 000 euros minimum exigé par décret n'est pas respecté. Des subventions facultatives, qui s'élèvent à plus d'un million d'euros annuel (un peu moins de la moitié du budget total affecté à l'agrément annuel des services et réseaux), sont devenues un mode de financement structurel pour des activités et missions de base. Du côté de nos membres (à savoir ceux qui ne sont, ni service, ni réseau, mais actifs dans la prise en charge assuétudes), il faut relever la situation précaire des MASS qui dépendent pour partie du ministère de l'Intérieur (via les Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention). Ces opérateurs spécifiques ainsi que d'autres projets couverts par ce mode de financement en région rurale remplissent une mission d'accueil essentiel en RW.

L'offre pour la prise en charge s'étirole : les listes d'attente augmentent, on réoriente les personnes vers Bruxelles pour certaines situations d'urgence, on exclut le public des ex-détenus de l'accès au traitement en cure, les équipes sont amenées à privilégier certains types d'intervention au détriment d'autres, etc.

Enfin, le nouveau dispositif de la salle de consommation à moindre risque est important mais il doit s'inscrire dans le cadre d'une offre complémentaire à l'existant et qui a fait ses preuves.

En lien avec ses missions de représentation, de concertation, d'échanges et de participation et dans le contexte qui s'annonce, les perspectives et priorités de la FEDITO WALLONNE pour 2020 peuvent se décliner comme suit :

- Constituer une interface structurelle avec l'AVIQ et le Cabinet de la Ministre de la Santé wallonne afin de continuer à relayer les analyses, les préoccupations et les attentes du terrain et participer à la construction d'une politique globale de santé publique en Wallonie.
- Participer aux travaux de l'AVIQ, via son comité de branche Bien-être et Santé (commission revalidation et commission prévention-promotion santé). Mais aussi obtenir une place pour les assuétudes dans les futurs conseils d'avis (ex conseil de stratégie et prospective) de l'AVIQ.
- Continuer à réclamer le juste financement des services et réseaux assuétudes qui permettra à chaque opérateur d'assurer les missions pour lesquelles il est agréé. Mais aussi à développer de nouveaux dispositifs répondants aux nouveaux besoins (publics spécifiques, modes de consommations et produits différents).
- Demander le respect de l'article 655 du code wallon à savoir 125 000 euros par zone sans déformer les autres zones.
- Collaborer avec d'autres fédérations et plateformes (FSPST, PSSP, FMM, AMA, DAWA, FéWasm, Fédération de Promotion santé,...) pour maintenir et valoriser la diversité de l'offre spécialisée en matière de prise en charge des usagers et proches.
- Travailler à l'élaboration de plans et de stratégies wallons pour aborder la problématique drogues de manière globale et dans tous les aspects du continuum.
- Publier un recueil de Pratiques en RdR qui montre comment la philosophie de la Réduction des Risques impacte l'ensemble du continuum dans la prise en charge. Mais également l'urgence de

financer certaines activités de RdR de manière structurelle (échange de seringues, jobiste et formation des pairs...) afin de maintenir l'existant ayant fait ses preuves au côté de nouveaux dispositifs, comme la salle de consommation.

- Travailler à une nouvelle politique drogues fédérale en réclamant la mise en place d'un groupe parlementaire pour évaluer et mettre en œuvre un plan d'actions.
- Produire et diffuser des avis et des recommandations en matière de législation (par exemple modification de la loi de 1921) mais aussi de manière spécifique sur tous les aspects relatifs aux consommations problématiques avec ou sans produit. Répondre aux demandes d'avis des autorités publiques.
- S'investir dans les organes de recherches et d'enquête (Evadrugs) afin de mettre en liens l'expertise de terrain et les analyses scientifiques qui sous-tendent l'instauration de bonnes pratiques
- Poursuivre les collaborations internationales autour d'outils d'information et de diffusion (TDO et revue Addictions : recherches et pratiques)
- Suivre l'évolution de l'appel à projet « Prison » en Wallonie porté par l'UDPI afin d'améliorer la qualité de la prise en charge assuétudes des détenus en Wallonie mais également de soutenir et valoriser l'expertise de nos membres actifs en prison.

Tous ces défis sont importants, sans compter avec les sujets d'actualité qui demandent une capacité de réactivité essentielle. L'investissement des membres de la Fédération et des administrateurs du CA sont une donnée capitale pour soutenir le staff permanent dans le suivi de l'ensemble des dossiers. Pour autant, avec les moyens dont elle dispose actuellement, la FEDITO WALLONNE est régulièrement contrainte d'effectuer des choix dans les priorités.